
De: Alexandre DJAGUINOFF <alexandre.djaguinoff@totalenergies.com>
Envoyé: jeudi 28 octobre 2021 11:23
À: Laure Aubin
Objet: RE: Barrières amovibles "événement majeur"
Pièces jointes: FR TONTOUTA INCENDIE 2021.pdf

Bonjour Laure,

Je me permets de revenir une nouvelle fois vers toi concernant les recommandations de la DIMENC pour le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploité du dépôt de TTA.

Comme tu le sais nous avons depuis un certain temps déposé un premier dossier de DDAE puis un second puis un troisième qui sera déposé d'ici fin du mois- début du mois de novembre 2021.

La DIMENC nous imposait (initialement) en conséquence des effets thermiques (en cas d'évènement majeur) sortant des limites de propriété du site du dépôt, la construction d'un mur coupe-feu (ou la mise en place d'un réseau de sprinklage) sur toute la longueur du dépôt longeant la rue Verneuil.

En effet : « Les distances d'effets calculées au Seuil des Effets Létaux Significatifs, au Seuil des Effets Létaux et au Seuil des Effets Irréversibles sortent des limites de propriété du dépôt mais sont limités à une route peu passante. »

Nous avons rencontré la DIMENC pour proposer des recommandations simples pouvant assurer un niveau de maîtrise du risque satisfaisant sur cette route, il s'agit notamment :

- *De l'installation de barrières en amont et aval du dépôt pour limiter le passage de véhicule ou de personnes (pouvant être abaissées en cas d'évènement majeur) ;*
- *D'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre de la route (pose de panneaux de signalisation)*
- *De disposer de moyens de contrôle du trafic sur la route (panneaux d'interdiction, bornes, etc.) ;*
- *De disposer de procédure détaillant la conduite à tenir pour la mise en sécurité des espaces extérieurs au dépôt en cas d'accident. »*

L'installation de ces moyens de signalisation et de blocage de la route seront installés en 2022 afin de collé à ce qui est mentionné dans notre DDAE.

Concernant la procédure, tu trouveras en PJ une procédure qui sera appliquée en cas de feu au dépôt, intégrant l'abaissement des barrières en amont et aval de la rue

Bonne journée

Cordialement,

Alexandre Djaguinoff

Responsable Dépôts Hydrocarbures Gaz et Lubrifiants

Depot Manager Oil Gas and Lubricants



TotalEnergies Marketing Pacifique

30 Route de la Baie des Dames
98845 - Nouméa – NOUVELLE-CALEDONIE

Mobile : +687 74.34.75

alexandre.djaguinoff@totalenergies.com

De : Alexandre DJAGUINOFF
Envoyé : mardi 26 octobre 2021 14:48
À : Laure Aubin <l.aubin@cci.nc>
Objet : RE: Barrières amovibles "événement majeur"

Bonjour Laure,
La DIMENC nous demande de mettre en place ces barrières pour être conforme en cas d'évènement majeur sur le dépôt de TTA.
Nous avons prévu d'installer ces barrières 1^{er} trimestre 2022.

Bien à toi

Cordialement,



Alexandre Djaguinoff
Responsable Dépôts Hydrocarbures Gaz et Lubrifiants
Depot Manager Oil Gas and Lubricants

TotalEnergies Marketing Pacifique
30 Route de la Baie des Dames
98845 - Nouméa – NOUVELLE-CALEDONIE
Mobile. : +687 74.34.75
alexandre.djaguinoff@totalenergies.com

De : Alexandre DJAGUINOFF
Envoyé : lundi 19 juillet 2021 14:41
À : Laure Aubin <l.aubin@cci.nc>
Objet : Barrières amovibles "événement majeur"

Bonjour Laure,
Comme discuté lors de notre réunion de vendredi, pourras-tu voir qui est responsable de la route qui passe devant le dépôt de la Tontouta ?
La CCI ? La mairie de Paita ?

Comme expliqué, dans les demandes de la DIMENC pour l'obtention de notre Autorisation d'Exploiter, nous devons mettre en place des moyens de limiter le passage devant le dépôt en cas de sinistre.
Mon idée est de mettre en place en amont et en aval du dépôt des barrières qui pourront être fermées en cas où...
voici les emplacements auquel j'ai pensé et le type de barrière :



Cordialement,



Alexandre Djaguinoff
Responsable Dépôts Hydrocarbures Gaz et Lubrifiants
Depot Manager Oil Gas and Lubricants

TOTAL PACIFIQUE
30 Route de la Baie des Dames
98845 - Nouméa – NOUVELLE-CALEDONIE
Mobile. : +687 74.34.75
alexandre.djaguinoff@totalenergies.com